

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Préretraités CGT SAP 13. Syndicat des Activités Postales

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille -+--+ Tel : 04.91.11 60.95 Fax : 04.91.02.69.69

Courriel retraites.cgtposte13@hotmail.fr Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

Sommaire

Page : 1

Retraites Impossible d'en rester là !

Ouvrez là !

Le site des retraités

Page : 2

Utopie d'hier Transports en commun.

Le "Nobel d'économie"

Page : 3

Aie, aie, aie, l'espérance de vie !

Petit cachottier, va !

Receveur des PTT, un métier

Page : 4

Les petits cochons et le noir désir

Voltarène.

Prochaine réunion



Quand on vous dit 1.700 euros minimum

*

D'après une étude OpinionWay pour un organisme de crédit, les Français estiment en moyenne qu'il leur manque 540 euros par mois pour vivre correctement.

En détail les foyers qui ont des revenus inférieurs à 1.000 euros par mois jugent qu'il leur faudrait 618 euros supplémentaires pour boucler leurs fins de mois,

Retraites

Impossible d'en rester là !

Le mardi 15 octobre 2013, à 17h00, l'Assemblée nationale a voté à 10 voix près le projet de réforme des retraites, pourtant rejeté par la majorité des salariés.

Ce même jour, ce sont des dizaines de milliers de salariés et de retraités qui se sont mobilisés au travers de 151 manifestations, le plus souvent dans l'unité syndicale.

Les secrétaires généraux des quatre organisations syndicales, CGT, FO, FSU et Solidaires ont ainsi réaffirmé devant l'Assemblée nationale leur opposition à ce projet de loi régressif, contraire aux engagements pris en 2012 par l'actuelle majorité.

Les organisations de la CGT se sont déployées durant la semaine du 7 au 11 octobre pour mobiliser les salariés sur cette question des retraites, en lien avec leurs revendications en matière d'augmentation des salaires, de l'emploi, des conditions de travail.

Ce projet de loi, voté par l'Assemblée nationale, doit maintenant être examiné par le Sénat.

Rien n'est donc joué à l'heure qu'il est.

La CGT propose d'examiner avec les autres organisations syndicales les suites à donner pour peser jusqu'au bout sur le débat parlementaire.

Montreuil, le 15 octobre 2013

Allô ?

Non, mais allô quoi ! ?

T'es retraité et tes @mis ne savent pas qu'il existe un site des retraites CGT de La Poste13?

T'as qu'à leur dire de nous rejoindre au

<http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

Utopie d'hier, révolution d'aujourd'hui, réalité de demain? Les transports en commun.

«D'un point de vue démocratique, il faudrait décider collectivement ce qui doit être gratuit, accessible à tout le monde comme l'eau, l'énergie, des mètres carrés d'habitation, un accès à l'alimentation, certains services publics.»

"L'utopie est simplement ce qui n'a pas encore été essayé."

Théodore Monod

A la Communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile (Bouches-du-Rhône), on a opté pour la gratuité des transports en commun lors de la campagne municipale de 2008. Pour la présidente de l'agglomération, Magali Giovannangeli (PCF), «c'était une manière de prendre le contre-pied du discours de Nicolas Sarkozy qui parlait alors de profit, d'argent, de travailler plus... Pour que cette gratuité bénéficie au plus de monde possible et participe à une démarche environnementale, le choix des transports s'est imposé».

L'élue a négocié durement avec la société Autobus aubagnais, propriété du groupe Veolia, qui exploite le réseau.

Pour quel résultat ? La gratuité totale des transports pour les usagers des douze communes. Pas de billetterie, pas de contrôleurs, des chauffeurs de bus mono-tâche, l'ambiance dans les cars s'est, au passage, améliorée. Mieux, l'augmentation de la fréquentation atteint 180% et le budget de fonctionnement de 10 millions d'euros n'a pas bougé.

Pour les familles, les économies correspondent à 60 euros mensuels. Et qui paie la facture ? Les entreprises de plus de neuf salariés via le versement transport qui vient justement de passer à 1,8%. «Le contexte était idéal. Nous hébergeons beaucoup de PME, la collectivité venait de dépasser le seuil des 100 000 habitants, et nous avons lancé les travaux d'une ligne de tramway qui desservira bientôt la zone économique, et profitera donc aux entreprises», explique l'élue.

Ce qui est possible à Aubagne -et dans plus d'une vingtaine de villes françaises qui ont construit un modèle similaire- ne serait-il pas possible à Marseille ?

A SUIVRE

DANS LE PROCHAIN POST'HIER : 30 HEURES, 30ANS !!



Le "Nobel d'économie" décerné à un couple de retraités ayant réussi à boucler successivement les mois de septembre et d'octobre.

Le prix de la Banque royale de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel, ou Prix Nobel d'économie, a été attribué lundi à un couple de retraités français: Yolande, 74 ans (bénéficiaire de l'allocation de solidarité aux personnes âgées -Aspa-), et Guy M. 78 ans, percevant une retraite de facteur de La Poste «pour leur détermination et leur gestion exemplaire des petits budgets.»

« Les lauréats ont posé les bases d'une nouvelle forme d'économie en période de crise et de grande précarité. Celle-ci repose en partie sur des restrictions budgétaires drastiques en matière de nourriture (fruits, viandes,...), soins médicaux (optique, dentaire) , loisirs et culture ou de confort global. C'est cet aspect pragmatique et pratique, loin des grandes théories qui a été récompensé », souligne l'Académie royale des sciences de Suède.

Le prix d'une valeur de huit millions de couronnes (910 000 euros environ), décerné chaque année depuis 1969, clôt la saison des Nobel. Une enveloppe qui devrait soulager quelque peu ces retraités aux abois dont une vie de labeur est légitimement reconnue aujourd'hui.



Aie, aie, aie, l'espérance de vie !

Cette année, un Français sur trois (33 %) a déjà renoncé à des soins médicaux pour raisons financières.

Un nombre qui est en augmentation par rapport à l'année dernière (+ 6). Au premier rang, figurent les dépenses consacrées aux soins dentaires (25 %). Suivent, les achats de lunettes ou de lentilles (17 %), les soins courants (12 %), les achats de médicaments (7 %) et les soins lourds (7 %).

Et il faut noter que les femmes (41 % contre 23 % des hommes) et les 18-39 ans (40 % contre 22 % des 60 ans et plus) sont les premiers concernés.

Petit cachottier, va !

Dans le document qui retrace la "Stratégie de Politique Économique de la France" » envoyé ce 1/10/13 à Bruxelles, le Président de la République reconnaît que l'âge de départ à la retraite - effectif, mais pas légal - va faire un bond suite à l'allongement à 43 annuités de la durée de cotisation en 2035.

«A terme un assuré qui débute sa carrière à 23 ans (c'est la moyenne en France) ne pourra partir à la retraite au taux plein qu'à partir de 66 ans, est-il écrit noir sur blanc page 21.de ce document.

Ainsi l'âge légal de départ est maintenu à 62 ans, mais l'âge effectif de départ à la retraite, qui constitue le critère déterminant au regard de l'évolution de l'endettement des finances publiques, devrait augmenter mécaniquement». Pas sûr que les Français, à qui le Président a promis de ne pas augmenter l'âge de départ après avoir même multiplier les possibilités de dérogation pour partir dès 60 ans, apprécient cette "cachotterie bruxelloise" du chef de l'État...

Aux anciens receveurs, brigadiers et conjoints... **et aux autres**

On en parlait depuis des mois. Il suivait son petit bonhomme de chemin. «RECEVEUR DES P.T.T., UN MÉTIER» va enfin voir le jour en octobre prochain. Rédigé par un collectif d'anciens de la Commission Nationale des Chefs d'établissement CGT, il sera nous l'espérons une contribution intéressante à l'histoire de notre fédération, relatant la participation sans faille de nos catégories aux luttes pour le maintien du service postal dans nos villes et villages. Ces batailles, tu les as sans doute menées à nos côtés, ce livre ne devrait pas manquer de t'intéresser. Il peut être apprécié également par tes amis, parents ou camarades.

Jusqu'à sa parution, fin octobre, le prix de souscription est de 15 euros, frais de port compris.

Espérant avoir de tes nouvelles dans les prochains jours, reçois cher(e) camarade, l'assurance de nos sentiments les plus fraternels.



Pour l'Institut d'Histoire Sociale CGT FAPT :
le président, Serge LOTTIER

Pour le collectif de rédaction :
André BRANGEON

Bon de commande

M., Mme, (Nom et prénom)

Adresse :

Code postal et ville :

Désire recevoir exemplaire(s) de «RECEVEUR DES P.T.T., UN MÉTIER».

Ci-joint chèque à IHS CGT FAPT de : 15 euros x = euros

à adresser à : **Institut d'Histoire Sociale CGT FAPT**

case 545.263 rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX



Les petits cochons et le noir désir (du gouvernement) : siphonner les économies des régimes sociaux autonomes pour renflouer la Sécu.

La dernière trouvaille de Bercy pour réduire le déficit de la Sécu a fait autant de bruit dans le landerneau social qu'une alarme hurlant chez un bijoutier de la place Vendôme.

Alerte ! Les bas de laine constitués au fil des ans par quelques régimes ou caisses autonomes seraient raflés par le gouvernement !

Du jamais-vu ? En fait, Raffarin avait donné l'exemple dès 2003, en siphonnant les réserves de la Caisse de retraite des collectivités locales. Puis, en 2011, Fillon avait ponctionné les mutuelles au bénéfice de la Sécu.

Pour le début de 2014, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale prévoit de soulager la Caisse des industries électriques et gazières de 65 % de ses réserves, soit 170 millions. Simultanément, la tirelire du Fonds d'emploi hospitalier, un organisme censé financer les restructurations dans les établissements publics (soit 233 millions), volera en éclats.

Les petits cochons tremblent sur leurs étagères.

Ces 403 millions pourraient n'être qu'un début. D'où un vent de panique chez ceux qui ont eu la naïveté de ne pas

planquer leurs économies. Deux dispositions de la réforme des retraites, dont le Parlement entame l'examen, ont en effet alarmé les gestionnaires de ces bas de laine. [...]

Actuellement, cet énorme matelas, placé sur les marchés financiers, produit des intérêts qui permettent de ne pas trop augmenter les cotisations. Si les régimes complémentaires étaient contraints de se séparer d'une partie de leur trésor ou, plus probablement, de consentir un prêt à taux zéro à la Sécu, il leur faudrait les augmenter, ou baisser les pensions. [...]

Le Canard Enchaîné N° 4850

VOLTARÈNE : NOUVELLES CONTRE-INDICATIONS POUR CERTAINS PATIENTS

L'Agence de sécurité du médicament restreint l'usage de l'anti-inflammatoire Voltarène car il présente un risque cardiovasculaire plus élevé que les autres médicaments du même type. Après avoir mené une évaluation européenne du profil de risque cardiovasculaire du diclofénac (dont le médicament princeps est le Voltarène) entre fin 2012 et début 2013, l'Agence nationale de sécurité du médicament (Ansm) a publié des nouvelles restrictions d'utilisation concernant cet anti-inflammatoire non stéroïdien.

Très largement prescrit pour soulager la douleur et l'inflammation, le Voltarène avait déjà fait parler de lui en avril 2013, lorsque la Société française de rhumatologie a mis en garde les consommateurs du risque d'accidents cardiovasculaires liés à ce médicament. L'Agence confirme ces risques pour l'ensemble des anti-inflammatoires non stéroïdiens et met en évidence un risque cardiovasculaire plus élevé avec le diclofénac qu'avec les autres anti-inflammatoires classiques.

Toutefois, « le rapport bénéfice/risque du diclofénac reste favorable au prix de l'intégration de nouvelles contre-indications dans le résumé des caractéristiques du produit », poursuit l'Ansm. Ces nouvelles restrictions concernent les patients atteints d'insuffisance cardiaque congestive avérée, de cardiopathie ischémique, d'artériopathie périphérique et/ou de maladie vasculaire cérébrale.

TU PEUX OU TU PEUX PAS?

La Prochaine.....

Réunion Mensuelle des Retraités-ées

Jeudi 21 novembre

9 heures 30

Syndicat CGC Retraités La Poste 13

55 av de la Rose
La Bruyère 84 ex B

13013 MARSEILLE

.. et on t'y attend !

Les enveloppes-réponses ce n'est pas la joie !

Nous avons pensé à un autre moyen pour avertir si tu peux –ou pas- venir- à cette réunion ...

Voilà deux numéros de portable



06.09.43.73.33 (sauf heures repas)

06.83.18.55.88 (" " ")

Tu laisses simplement un message indiquant :

- 1 Ton nom et prénom.
- 2 Un bref 'Je peux ou je ne peux pas.
- 3 On comptabilise les présents annoncés
- 4 On avisepour le repas !

Un SMS te seras renvoyé en cas d'annulation de ladite réunion

Et si tu ne peux pas venir à cette réunion, tu pourras, peut être, venir à celle du Jeudi 19 décembre 2013 ? Ou à celles de 2014 qui auront lieu tous les 3ème jeudi du mois !